

Abhandlungen

Sarah Summers,



Delphine Brun,



David Studer, Zurich

La place de l'accusé dans le procès: présence, interprétation et communication*

Sommaire

I. Introduction

II. La présence de l'accusé au procès

1. La présence de l'accusé au procès en théorie
 - a) En général
 - b) Le jugement par défaut
2. La présence de l'accusé au procès dans le Trial Observation Project
 - a) Vue d'ensemble: la présence de l'accusé au procès
 - b) Les cas de dispense (art. 336 al. 3 CPP)
 - c) La procédure à l'égard des personnes irresponsables (art. 374 al. 2 lit. a CPP)
 - d) Les cas de procédure par défaut
3. Discussion

III. Le droit à l'assistance d'un interprète

1. Le droit à l'assistance d'un interprète en théorie
2. Le droit à l'assistance d'un interprète dans le *Trial Observation Project*
 - a) Vue d'ensemble: le droit à l'assistance d'un interprète dans les cas observés
 - b) La présence et la nécessité d'un interprète
 - c) Les parties de la phase des débats non traduites
 - d) L'insuffisance de l'interprétation
3. Discussion

IV. La communication entre la Cour et l'accusé

1. Le droit de garder le silence
 - a) Le droit de garder le silence en théorie

b) Vue d'ensemble: le droit de garder le silence dans les cas observés

2. L'interrogatoire

3. Discussion

V. Conclusion

I. Introduction

La notion d'équité est formulée en termes de droits individuels de l'accusé¹. Dans cette optique, il est essentiel que celui-ci soit capable de communiquer de ma-

ZStrR 4/2016 | S. 464–495 **465** | ↑

nière adéquate avec la Cour. Cette communication est d'ailleurs l'un des fondements du droit d'être entendu qui, selon le Tribunal...

Dieses Dokument ist für Abonnenten oder Pay-per-Document-Kunden zugänglich.

Abonnieren ↗

Kaufen ↗

🔑 Login